

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté du 15 avril 2024, sur demande de la commune de Flassans-sur-Issole, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes, préalables aux (1) déclarations d'utilité publique relatives à l'instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée ; valant servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Flassans-sur-Issole et de Brignoles, (2) déclarations d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, (3) déclarations de prélèvement des eaux au titre de la Loi sur l'eau, (4) autorisations d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, relatives aux captages et aux forages du Defens et du Roudaï, au bénéfice de la commune de Flassans-sur-Issole.

Le projet consiste à d'une part, protéger les captages et les forages du Roudaï et du Defens et, d'autre part, de permettre les prélèvements d'eau et leur utilisation en vue de la consommation humaine. Le responsable (pétitionnaire) est la commune de Flassans-sur-Issole – Hôtel de Ville – avenue du Général de Gaulle - 83340 Flassans-sur-Issole.

Le dossier complet comprend deux ensembles de sous-dossiers distincts et relatifs aux aspects du code de la santé publique, du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique pour les forages et les captages du (1) Roudaï et (2) du Defens.

**M. Paul STACHO est le commissaire enquêteur désigné.**

**Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Flassans-sur-Issole. Les enquêtes se tiendront du mardi 21 mai 2024 au lundi 10 juin 2024 inclus, soit 21 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).**

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et **2°** sur support papier, en mairie de Flassans-sur-Issole. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre des enquêtes à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Flassans-sur-Issole Hôtel de Ville avenue du Général de Gaulle 83340 Flassans-sur-Issole	Lundi – mercredi – jeudi - vendredi	8h15 – 12h 13h30 - 17h	Mardi 21 mai 2024	8h30 - 12h
			Vendredi 31 mai 2024	13h30 - 17h
	Mardi	8h15 – 12h	Mardi 4 juin 2024	8h30 - 12h
			Lundi 10 juin 2024	13h30 - 17h

Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées au registre.

Dépôt du dossier avec un registre subsidaire des enquêtes	Ouverture	
	Jours	Heures
Mairie de Brignoles Hôtel de Ville 9, place Carami 83170 Brignoles	du lundi au vendredi	8h - 12h 13h30 - 17h
	Samedi	9h - 12h

**Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement** sur le registre dématérialisé, à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/dup-forages-flassans-sur-issole>. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1<sup>er</sup> jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24h, à l'adresse électronique suivante :

[dup-forages-flassans-sur-issole@mail.registre-numerique.fr](mailto:dup-forages-flassans-sur-issole@mail.registre-numerique.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, dans chaque mairie concernée, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire à l'adresse courriel précitée ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : [commandepublique@flassans.fr](mailto:commandepublique@flassans.fr).